

AUTOUR DE



LA MAIRIE

Le bulletin d'informations des Soliaciens de Mars 2022

MEMO

Ouverture Mairie

Mardi :

9H00 à 11H30

Jeudi :

9H00 à 12H00

Vendredi :

10H00 à 12H00

13H30 à 16H30

Tél :

03.29.80.52.76

Mail :

mairie.souilly@orange.fr

Ouverture Agence postale

Du mardi au samedi :

9H00 à 11H30

Horaires travaux de bricolage

Lundi au vendredi :

8H00 à 12H00

14H00 à 20H00

Samedi :

9H00 à 12H00

14H00 à 19H00

Dimanche et jours fériés :

10H00 à 12H00

Ordures ménagères

Ramassage tous les
mercredis

Sacs jaunes

Les lundis de semaine
paire

SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE

La CODECOM se fait le relais de l'association des Maires de Meuse pour la collecte de dons en faveur du peuple ukrainien.

Pour faciliter le processus, nous organiserons une collecte, le dimanche 13 mars de 9h00 à 12h00, à la mairie au 22 voie sacrée.

Si toutefois, vous n'êtes pas disponible à cette date, la CODECOM est un point centralisateur. Vous pourrez déposer vos dons, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, au local technique de la CODECOM, situé au 1 bis route de Senoncourt à ANCEMONT et ce jusqu'au 19/03/22 dernier délai.

Tous les dons récoltés sur notre commune seront ensuite déposés à la CODECOM. Vous trouverez au verso la liste des dons utiles.

MA FAMEUSE IDEE 2022

Le lancement du deuxième budget participatif meusien vient d'être effectué. Une idée vous tient à cœur, c'est le moment de vous lancer ! Vous avez onze ans minimum, vous êtes un particulier, un groupe de citoyens ou une association et vous résidez en Meuse ! Vous pouvez déposer votre idée qui devra relever de l'intérêt général, concerner un projet d'investissement d'un montant maximum de 30 000 euros TTC, se réaliser en Meuse et ne pas être en cours de réalisation.

Pour ce faire, une urne est à votre disposition à la mairie pour déposer vos idées, ou directement sur jeparticipe.meuse.fr. Date limite des dépôts au 30 avril 2022.

TRAVAUX MULTI-ACCUEIL

Les travaux du futur multi-accueil, route de Récourt (à côté de l'école), débutent le 7 mars. Un arrêté d'interdiction de stationnement devant la parcelle des travaux a été pris jusque fin 2022.

En parallèle, des aménagements nous ont été demandés :

- La zone d'arrêt des 3 bus va être décalée vers le bas (à partir de l'entrée de l'école).
- Une zone limitée à 30 km/h va être mise en place du croisement rue de Récourt/ruelle des rois à la voie sacrée.

D'autres aménagements seront, par la suite, réalisés pour améliorer la zone d'arrêt des bus et le flux piétonnier (en lien avec le projet de réfection des trottoirs de notre commune).

RAPPEL

Pour rappel, chaque propriétaire est prié de ramasser les déjections de son animal y compris sur nos trottoirs enherbés !

CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

LISTE DE DONNS

Logistique

Lits de camp
Sacs de couchage
Couvertures de survie
Vêtements

Matériel électrique
(Projecteurs, lumières, rallonges,
générateurs)

Hygiène

Gels & savons corps
Dentifrices
Brosses à dents
Couches & lait maternisé

Médicaments (non périmés)
Rasoirs
Mousses à raser
Serviettes hygiéniques

Secours

Gants à usage unique
Masques chirurgicaux
Matériel de suture
Blouses médicales
Bandages élastiques
Garrots

Lecteurs à glycémie
Pansements hémostatiques
Pansements
Solutions antiseptiques
Matériel médical
(Respirateur, défibrillateur, moniteur...)



01 41 21 21 21



mission.ukraine@protection-civile.org